Image not found or type unknown

Déshériter un enfant avec une mise sous tutelle

Par **rasalinepaece**, le **11/08/2014** à **15:29**

Est-ce que mon frère et ma soeur peuvent me déshériter bien que j'ai passé 15 ans à m'occuper de mon père (cancer) et des maladies (cancer + prothèse du genoux) de ma mère avec contraires pour faire valoir ses droits de 98 à 2010 ? Je suis en procès, ils m'accuse de vol alors que j'ai demandé à consulter les chèques sortis de la banque par l'intermédiaire du tuteur qui soit disant est soumis aux secrets de l'instruction. Alors que dois-je faire ? on me juge sans preuve juste des témoignages de complaisance, je vie actuellement un véritable sentiment d'injustice, ce qui me révolte. J'en voudrais toujours à mon frère et ma soeur de cette situation qui pour moi est la pire que l'on puisse faire à une soeur. Merci d'avance de votre réponse, Cordialement

Par **domat**, le **11/08/2014** à **22:05**

Bsr,
Si vous êtes en procès avec votre frère et votre soeur, vous devez attendre la décision du tribunal et faire part de vos arguments de défense à votre avocat.
votre question dépasse le cadre du conseil juridique donné sur ce forum.
cdt

Par **domat**, le **12/08/2014** à **09:33**

Bsr,
Si vous êtes en procès avec votre frère et votre soeur, vous devez attendre la décision du tribunal et faire part de vos arguments de défense à votre avocat.
votre question dépasse le cadre du conseil juridique donné sur ce forum.
cdt

Par **rasalinepaece**, le **30/03/2015** à **13:58**

Bonjour,
J'ai intenté une action en justice, d'après les conclusions et les preuves de vols de chèques,

de détournements d'argent.. Malgré les dépôts de plaintes auprès du commissariat, du juge des tutelles et Procureur de la République et cela avec tous les soins apportés auprès de ma mère et la souffrance morale endurée (certificats dans ce sens). Ils ont jugé qu'il y avait un mauvais climat familial. Je me trouve débouté et à avoir payé ma sœur de 2000 €, alors qu'elle s'est désintéressé totalement de ma mère pendant tout ce temps et de l'avoir mis sous tutelle. Certes, je n'ai commis aucune faute et il y a une enquête pénale en cours. Que dois-je faire pour éviter de payer cette somme énorme et qui m'affecte profondément… Merci d'avance de votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés